

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, le Vingt Six du mois de Janvier, à Vingt Heures, le Conseil Municipal de Saint-Hippolyte, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Chevillon, Maire,

Étaient Présents : MM A.Barathieu, D.Pacaud, D.Dubreuil, P.Canizares, M.Tavernet, Mmes F.Depreytère, V.Lane, M B.Nominé, Mmes C.Simonet, C.Jaucourt-Perroy, M D.Véchambre, Mme E.Fleuriaud

Absents Excusés : M P. Chevillon qui a donné pouvoir à M A.Barathieu, Mme D.Suire qui a donné pouvoir à M D.Pacaud, Mme M.Giret,

Secrétaire de Séance : M D.Pacaud

Date de convocation : 19 janvier 2021

Ordre du jour : Permis de construire salle polyvalente, Subvention Etat DETR DSIL 2021 Rénovation et transition énergétique : Réhabilitation énergétique salle polyvalente, Subvention Conseil Départemental 2021 Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes : Réhabilitation énergétique salle polyvalente, Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente, Convention d'occupation de toiture du patrimoine communal : salle polyvalente, Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, Compte Rendu des Commissions, Questions Diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1) Permis de construire salle polyvalente

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avant projet sommaire, effectué par l'architecte, concernant la réhabilitation de la salle polyvalente. Il demande l'autorisation de déposer un permis de construire afin de réaliser ce projet situé dans le bourg de la commune sur la parcelle AK 56.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réhabiliter la salle polyvalente de la commune de Saint-Hippolyte,
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision dont le permis de construire.

2) Subvention Etat DETR DSIL 2021 Rénovation et transition énergétique : Réhabilitation énergétique salle polyvalente.

Monsieur le Maire donne communication du projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente qui concerne l'installation d'une pompe à chaleur ainsi qu'une rénovation complète de l'isolation afin de réaliser des économies d'énergie.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 298 400,00 euros hors taxes et le montant des honoraires de l'architecte est de 23 872,00 euros hors taxes.

Cette opération d'un montant global de 322 272.00 € hors taxes sera inscrite au budget 2021 et débutera au 4^{ème} trimestre 2021.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité ou non de retenir les travaux envisagés en précisant que des aides pourraient être sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à

l'Investissement Local pour une subvention demandée sur un montant total de 298 400.00 € hors taxes. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Subvention	Taux	Taux sur 298 400 €	Montant en €
Etat (DETR)	Sollicitée	30.00% de 298 400	30.00 %	89 520.00
Etat (DSIL)	Sollicitée	28.50% de 298 400	28.50 %	85 044.00
Conseil Départemental	Sollicitée	35.00% de 180 000	21.11 %	63 000.00
Commune	Fonds propres	20.39% de 298 400	20,39 %	60 836.00
TOTAL			100 %	298.400.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux décrits ci-dessus estimés à 298 400.00 euros hors taxes,
- de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (30%) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (28.50%) sur un montant de 298 400.00 € hors taxes,
- de charger Monsieur le Maire de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.

3) Subvention Conseil Départemental 2021 Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes : Réhabilitation énergétique salle polyvalente.

Monsieur le Maire donne communication du projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente qui concerne l'installation d'une pompe à chaleur ainsi qu'une rénovation complète de l'isolation afin de réaliser des économies d'énergie.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 298 400,00 euros hors taxes et le montant des honoraires de l'architecte est de 23 872,00 euros hors taxes.

Cette opération d'un montant global de 322 272.00 € hors taxes sera inscrite au budget 2021 et débutera au 4^{ème} trimestre 2021.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité ou non de retenir les travaux envisagés en précisant qu'une aide pourrait être sollicitée auprès du Conseil départemental sur un montant plafonné de 180 000.00 € hors taxes. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Subvention	Taux	Taux sur 298 400 €	Montant en €
Etat (DETR)	Sollicitée	30.00% de 298 400	30.00 %	89 520.00
Etat (DSIL)	Sollicitée	28.50% de 298 400	28.50 %	85 044.00
Conseil Départemental	Sollicitée	35.00% de 180 000	21.11 %	63 000.00
Commune	Fonds propres	20.39% de 298 400	20,39 %	60 836.00
TOTAL			100 %	298.400.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux décrits ci-dessus estimés à 298 400.00 euros hors taxes,
- de solliciter le Conseil Départemental en vue de l'obtention d'une subvention de 35% sur un montant plafonné de 180 000.00 € hors taxes au titre du Fonds d'Aide à la Revitalisation des Petites Communes,
- de charger Monsieur le Maire de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.

4) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la Réhabilitation énergétique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente a été attribué à Monsieur Christophe Rivalland, architecte, qui proposait un montant d'honoraires de 20 000,00 € HT correspondant à un taux de rémunération de 8% de la dépense prévisionnelle de 250 000,00 euros HT.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, soit 298 400 euros HT, étant supérieur au montant de l'enveloppe financière initiale, il convient de réajuster, par avenant, la rémunération du maître d'œuvre.

Dans ces conditions, le forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre sera porté par le présent avenant à la somme de 23 872.00 euros hors taxes.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente avec Monsieur Rivalland portant ainsi le forfait définitif de rémunération à la somme de 23 872,00 € HT.

5) Convention d'occupation de toiture du patrimoine communal : salle polyvalente

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente et de la volonté de la commune de participer au développement des énergies renouvelables, elle envisage de mettre à disposition son patrimoine communal en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de cette salle (environ 320 m²).

Monsieur le Maire présente une convention entre la commune et la société SAS DEMOSOL, structure créée par le CRER (Centre régional des Energies Renouvelables), afin de définir la démarche à entreprendre et lui confier la réalisation de ce projet.

La signature de la convention avec le porteur du projet, dénommé « l'occupant » lui permet d'obtenir les pouvoirs, les engagements et les obligations en tant que maître d'ouvrage pour les travaux d'installation et pour la gestion des panneaux photovoltaïques et tous les éléments nécessaires à leur fonctionnement et destinés à être raccordés au réseau public de distribution d'électricité en vue d'une commercialisation.

Monsieur le Maire précise que cette convention est conclue pour une durée de 25 ans.

Monsieur le Maire soumet au vote l'autorisation de signer la convention proposée et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix « Pour » et 1 « Abstention » :

- D'approuver les termes de la convention telle que présentée,
- De confirmer le projet d'installation photovoltaïque sur une partie de la toiture de la salle polyvalente de Saint-Hippolyte,
- D'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune et la société SAS DEMOSOL ainsi que tout document relatif à cette opération.

6) Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 novembre 2020 ;
Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35/35èmes et à compter du 1^{er} mai 2021 qui sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts, entretien des bâtiments communaux, entretien de la voirie.

Il précise que le tableau des emplois sera modifié.

Après en avoir délibéré et accepté cette charge supplémentaire qui sera inscrite sur le budget 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021 et accepte les charges de personnel qui en découlent,
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches de recrutement et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

7) Compte Rendu des Commissions

- Commission Communication :

* Le bulletin municipal et l'agenda 2021 ont été distribués sur l'ensemble de la commune.

* Une première réunion pour la refonte complète du site Internet est programmée le mercredi 10 février 2021.

- Syndicat Enfance Jeunesse :

* M Didier DUBREUIL nous fait le compte rendu de la dernière réunion consacrée au budget. Suite à des pertes de ressources causées par une moindre fréquentation, le budget est déficitaire et il pourrait être demandé aux communes de faire une avance sur budget remboursable. Force est de constater que le déficit du budget est aussi à chercher ailleurs, un audit est diligenté M Didier DUBREUIL fera partie du comité de pilotage.

8) Questions Diverses

- Mme Christelle SIMMONET précise qu'il est possible de proposer à nos concitoyens une mutuelle solidaire et abordable par l'intermédiaire de l'association « Ma commune, Ma santé ». Une réunion de présentation aux élus est programmée le lundi 1^{er} février 2021 à 18h00.

- M Dominique VECHAMBRE fait état d'une étude environnementale sur l'ensemble Charente-Seudre qui traite de la biodiversité et du maintien cohérent d nos réseaux hydrographiques.

En parallèle la GEMAPI sur certains cours d'eau de Saint-Hippolyte a mis en place une étude très détaillée pour laquelle nous devons nous positionner sur certains travaux à exécuter pour assurer une qualité de l'écoulement utile à la biodiversité environnante.

Il en profite pour rappeler la nécessité d'assurer le curage des fossés. Un programme doit être mis en place.

- Mme Christelle SIMONNET demande une vérification des ampoules d'éclairage dans l'église.

Elle précise également que lors des cérémonies par temps hivernal, il serait pratique d'avoir un appoint de chauffage. La solution évoquée sont des radiants, une estimation est programmée à inclure dans un futur budget.

Il est remarqué que des panneaux de signalisation manquent pour les nouveaux lotissements. Une campagne généralisée d'inventaire des panneaux manquants ou abîmés va être mis en place.